



**Décision CODEP-DIS-N°2010-004923 du 25 janvier 2010 de l'Autorité de sûreté nucléaire portant agrément d'un organisme habilité à procéder aux mesures d'activité volumique du radon dans tout bâtiment, y compris les bâtiments souterrains et les établissements thermaux, ainsi que dans des cavités et des ouvrages souterrains**

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R.1333-15 ;

Vu le code du travail, notamment son article R.4457-6 ;

Vu la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, notamment son article 4 ;

Vu la décision n°2009-DC-134 de l'ASN du 7 avril 2009 fixant les critères d'agrément des organismes habilités à procéder aux mesures de l'activité volumique du radon, la liste détaillée des informations à joindre à la demande d'agrément et les modalités de délivrance, de contrôle et de retrait de l'agrément, notamment son article 16,

Décide :

#### **Article 1<sup>er</sup>**

L'organisme Criirad, dont l'adresse est 471 avenue Victor Hugo – 26000 Valence, est agréé, jusqu'au 15 septembre 2011, pour procéder aux mesures d'activité volumique du radon, pour le niveau 2 (N2) tel que défini à l'article 3 de la décision n°2009-DC-0134 susvisé.

#### **Article 2**

La décision DEP-DIS-N°0371-2008 du 9 juillet 2008 de l'Autorité de sûreté nucléaire portant agrément d'un organisme habilité à procéder aux mesures d'activité volumique du radon dans les lieux ouverts au public est abrogée.

#### **Article 3**

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

La liste de l'ensemble des organismes habilités à procéder aux mesures d'activité volumique du radon, mise à jour à la date de la présente décision, est publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

#### Article 4

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 25 janvier 2010

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire et par délégation,  
Le Directeur général Adjoint

  
**Jean-Luc Lachaume**